Procès-Verbal
Assemblée Générale du
District du Cher de Football
du 10 Octobre 2026

Salle Polyvalente de Moulins sur Yèvre

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : M. MICHOUX Johan

Présents :

Comité de Direction :

Mmes BAULANDE Laëtitia - JACQUIS Gwendoline - LESCOUR Frédérique - POMMIER Céline
MM. ALLEZARD Olivier - DELAPORTE Thierry - GARCIA Salvador - HERRERO Paul - LANGLOIS Claude - LORGEOUX Pascal - PELLETIER Yvon - ROSSIGNOL Éric - TERMINET Patrick.

Excusés :

MM. FOUCHER Patrick - MARTINS Bruno - TERMINET Marc
M. DEMAY Francis (Président CDA)

Personnalités :

M. MANET Antoine, Maire-adjoint de Moulins sur Yèvre
M. BONDEAU Sébastien, Président du club de Moulins sur Yèvre
M. TEIXEIRA Antonio, Président de la Ligue du Centre-Val de Loire de Football
M. OURY Raymond, Président du CDOS 18
M. MATHIEU Gilles, Président UNAF 18

Excusés :

M. BOUDET Richard, Vice-Président du Conseil Départemental du Cher chargé de la Vie Associative.
M. CHAMBON Jean, Membre du CDSA 18

Clubs :

Nationaux :

BOURGES FOOTBALL CLUB (représenté par M. Daniel CHARPY)
VIERZON F. C. (représenté par Mme Laëtitia BAULANDE)

Régional 2 :

A.S. DES PORTUGAIS BOURGES (représentée par Mme Angélique HUET)
O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE (représenté par M. Antonio DE ABREU)
FC SAINT-DOULCHARD (représenté par M. Etienne CHARTON)
ETOILE SPORTIVE TROUY (représentée par M. Régis FAUVET)

Régional 3 :

A.S. CHAPELLOISE (représentée par M. Matthieu DREANO)
U.S. CHARENTON DU CHER (représentée par M. Jean-Marie DEMILLIER)
U.S.A. LURY S/ ARNON – MEREAU (représenté par M. Christophe LIMOGES)
F.C. ST AMAND ORVAL (représenté par M. Alexandre ROGER)
A.S. ST. GERMAIN DU PUY (représentée par M. Romain BESSON)

D1 - Cabinet Sorcelle – Berry Assur :

C.S. ARGENT S/SAULDRE (pouvoir de représentation établi pour M. José TURPIN – AUBIGNY / NERE)
ENT.S. AUBIGNY S/NERE (représentée par M. José TURPIN)
GAZELEC S. BOURGES (représenté par M. Philippe JEANPIERRE)
C2L FOOT (représenté par M. Nicolas HUET)
U.S. LES AIX RIANS (représentée par M. Raymond LANGERON)
SP.C. MASSAY (représenté par M. Jacques PAGOT)
ET.S. SANCOINS (représentée par M. Bruno OGER)
U.S. ST. FLORENT S/CHER (pouvoir de représentation établi pour M. Maxime ARTHU - MOROGUES)
SP.L. CHAILLOT VIERZON (pouvoir de représentation établi pour M. Paul HERRERO)

D2 - CD 18 :

A. S. DES INDOCHINOIS / EURASIENS DU CHER (représentée par M. Sébastien GOSNET)
US3C CHATEAUMEILLANT (représentée par M. Sébastien TARERE)
U.S. HENRICHEMONT MENETOU SALON (représentée par M. Manuel DECONINCK)
AM. LEREENNE SP.L. LERE (pouvoir de représentation établi pour M. José TURPIN – AUBIGNY / NERE)
F.C. VASSELAY ST ELOY DE GY (représenté par M. Bruno MOINE)
F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX (représenté par Mme Stéphanie LAVRAT)
C.S. VIGNOUX S/BARANGEON (représenté par M. Alexis BARREAU)

D3 – abCentre :

F. C. AVORD (représenté par M. Franck VIGUEREUX)
O. LOIRE VAL D'AUBOIS (représenté par M. Gérald LEGER)
U.S. DUN S/AURON (représentée par M. David MONARD)
U.S. HERRY (représentée par M. Luc DIONNET)
ENT.S. MARMAGNE BERRY BOUY (représentée par M. Jean-Marie MILLET)
U.S. NANCAY-NEUVY VOUZERON (représentée par M. Anthony DELORME)
U.S. PLAIMPIED GIVAUDINS (représentée par M. Jean-Patrick LALLEMAND)
AV. DE LA SEPTAINE SAVIGNY-SOYE (représenté par M. Théo BARATIN)
A.S. SOULANGIS (pouvoir de représentation établi pour M. Maxime ARTHU – MOROGUES)
J.S. LA MONTAGNE ST. GEORGES PREE (représentée par Mme Elodie BEAUFILS)

AM.S. DU FOY.RUR. ST. HILAIRE (représentée par Mme Amandine ANDRADE)
F.C. LE SUBDRAY (représenté par M. Sylvain PRAT)
A.S. BIGNY VALLENAY (pouvoir de représentation pour M. Alexandre ROGER – FCSAO)

D4 :

ET.S. BRECY (représentée par Mme Mélanie ROUSSEAU)
F.C. JARS (représenté par M. Killian CASTAGNE)
AM.S. MOROGUES (représenté par M. Maxime ARTHU)
O. MORTHOMIERS (représenté par M. Adrien ROGER)
U.S. MOULINS S/YEVRE (représentée par M. Sébastien BONDEAU)
A.S. ST. GEORGES DE POISIEUX (représenté par M. Jérémy METENIER)
U.S. ST. JUST (représentée par M. Sébastien SIEUR)
R.C. TORTERON (représenté par M. Jean-Baptiste WATTRE)
AMICALE SPORTIVE DE VERDIGNY (représentée par Mme Aurélie CHOTARD)

VETERANS :

U.S. PLOU (représentée par Mme Marie-Claude CHABANCE)

FEMININES A 8 :

IDS SAINT ROCH FOOT (représenté par Mme Alizée COTTIENAU)

U17 DEPARTEMENTAL 1 :

JEUNES TERRES VIVES (représenté par Mme Stéphanie LAVRAT)

CRITERIUM U 11 DÉPARTEMENTAL 3 :

A.S. MEILLANTAISE FC (représenté par M. BAMBA Yoan)

FOOT LOISIRS :

A.S LES PANTHÈRES DE SAINT-GERMAIN-DES-BOIS (représentée par Mme Gwendoline JACQUIS)

CLUBS CREES APRES LE 30/06/2026.

FOOTBALL CLUB DE LIGNIERES (représenté par M. Sébastien SOULAS)
U.S. VORNAY (représenté par M. Sébastien LEHOUX)
FOOTBALL SANCERROIS (représentée par Mme Aurélie CHOTARD)

Clubs absents non représentés :

Régional 1 :

ESPE.S. DU MOULON BOURGES (R1)

Départemental 2 :

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS D'ALLOUIS
ENT.S. JUSTICES BOURGES
ET.S. COLOMBIERS
C.S. FOECY
O. MEHUNOIS MEHUN S/YEVRE
F.C. NERONDES
ENTENTE BELLEVILLE BOULLERET SAVIGNY SANCERRE VERDIGNY
U.S. STE. SOLANGE

Départemental 3 :

A. S. DE BAUGY
A.S. CHALIVOY MILON
GRACAY GENOUILLY SP.
U.S. LUNERY/ROSIERES
ET.S. MARCAIS

Départemental 4 :

AM.S. BENGY S/CRAON
C.A. LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
FOY.S. PARASSY

Futsal :

FUTSAL CLUB BOURGES

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Accueil de M. Sébastien BONDEAU, Président de L'US MOULINOISE

Mesdames et Messieurs les présidents et dirigeants de clubs,
Mesdames et Messieurs les représentants du District et de la Ligue,
Bienvenue à Moulins-sur-Yèvre.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons ce matin l'assemblée générale du district. Une présentation de notre club et de ses valeurs s'impose donc.

Nous sommes l'US Moulinoise, petit club en périphérie de Bourges.

Créé en 1969, notre club a aujourd'hui 57 ans.

57 saisons avec au moins une équipe engagée en championnat départemental sans jamais avoir été en entente ou en fusion, et ça, c'est une grande fierté.

Durant ces 57 années, nous avons inscrit une ligne à notre palmarès avec une victoire en coupe Marc Guéritat en 2012.

Aujourd'hui, Moulins, c'est deux équipes : une équipe seniors en Départemental 3 et une équipe vétérans. Ce sont 43 licenciés et des valeurs qui nous sont chères, une belle bande de potes, une deuxième famille pour certains.

Parmi ces 43 licenciés, j'ai la chance de pouvoir compter sur 17 dirigeants et membres du bureau. Ils sont là ce matin. Merci la team.

Je profite de l'occasion de cette assemblée générale pour vous rendre hommage, à vous les personnes qui donnez de votre temps, beaucoup de temps pour inculquer à tous les valeurs de notre sport et pour que nos clubs puissent vivre.

Merci pour votre engagement.

Bonne saison à toutes et tous.

Merci.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de M. Antoine MANET, Maire-adjoint de MOULINS SUR YEVRE

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le président de la ligue,
Monsieur le président du district,

Bonjour à toutes et à tous,

C'est un plaisir pour notre commune de Moulins-sur-Yèvre de vous accueillir à l'occasion de cette assemblée du District du Cher de football.

Moulins-sur-Yèvre est une commune rurale d'environ 900 habitants, où la vie associative occupe une place importante. Nous avons la chance de pouvoir compter sur plusieurs associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou festives, qui contribuent au dynamisme de notre village et créent ce lien si important en ce moment.

Je pense notamment à notre club de football, l'US Moulinoise qui existe depuis 1969 sans interruption, mais aussi à l'ensemble des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre nos associations. Dans nos communes, leur engagement est essentiel. Sans eux, beaucoup de choses ne seraient tout simplement pas possibles.

C'est aussi pour cela que le rôle du District est important. Au-delà des compétitions et des règlements, il y a un véritable accompagnement des clubs, des dirigeants, des éducateurs et des bénévoles qui sont indispensables pour faire vivre le football au quotidien.

Pour nos clubs de village, pouvoir compter sur une instance qui les écoute, les conseille et les accompagne face à leurs difficultés est quelque chose de précieux. Le football, ce n'est pas seulement un sport : c'est aussi une école de la vie, un lieu de partage et un moyen de créer du lien entre les générations.

Je vous souhaite donc une excellente assemblée, avec des échanges constructifs et, je l'espère, de belles perspectives pour nos clubs du Cher.

Merci à toutes et à tous pour votre présence, et bienvenue à Moulins-sur-Yèvre !

Bien cordialement,

Antoine MANET
1er adjoint au maire
Commune de Moulins sur Yèvre
Tel : 06.98.20.72.53
antoine.manet.1980@gmail.com

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Allocution de Monsieur Johan MICHOUX, Président du District du Cher de football

M. le Maire-adjoint,
Monsieur le Président de la Ligue Centre – Val de Loire, cher Antonio,
Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs,
Chers dirigeants, chers bénévoles,

Tout d'abord, je tiens à excuser les personnalités qui n'ont pas pu être parmi nous aujourd'hui, notamment M. Richard Boudet, représentant du Conseil départemental.

Je souhaite ensuite vous remercier, M. le maire-adjoint, pour votre accueil, pour la mise à disposition de cette salle et pour le vin d'honneur qui nous sera offert à l'issue de notre assemblée générale.

Je tiens également à remercier chaleureusement le club qui nous accueille aujourd'hui, pour la préparation de la salle ainsi que pour le café qui nous a été proposé à notre arrivée. Merci pour votre disponibilité et pout votre implication dans l'organisation de cette assemblée.

Avant de commencer nos travaux, je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes les personnes qui nous ont quittés et qui nous étaient chères.

J'ai à cet égard une pensée toute particulière pour François Berton, ancien trésorier de notre District, dirigeant du Bourges FC et récemment encore trésorier en titre de l'amicale des arbitres. François a consacré de nombreuses années au football et à l'arbitrage départementaux. Son engagement et sa fidélité à notre sport méritent toute notre reconnaissance.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je souhaite maintenant aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Ces dernières semaines, j'ai pu lire sur les réseaux sociaux et dans la presse des propos parfois critiques et même des attaques personnelles visant le District et ses dirigeants.

Je veux être très clair : nous pouvons être critiqués, nous pouvons avoir des désaccords à propos de certaines décisions. C'est normal dans la vie d'une institution. Mais tout cela doit se faire dans le respect des personnes. Derrière les décisions prises par le District, il y a des bénévoles qui donnent de leur temps et beaucoup d'énergie pour faire fonctionner notre football départemental. Le débat est nécessaire et la critique peut être constructive.

En revanche, les attaques personnelles, les insultes, les propos déplacés n'ont rien à faire dans notre football départemental.

Je souhaite maintenant en venir au sujet principal de cette assemblée générale : notre situation financière et je tiens à souligner le travail réalisé ces derniers mois dans la maîtrise des dépenses et l'optimisation de notre gestion. Nous avons fait des choix et recherché des économies partout où cela était possible. Je pense notamment à la vente d'un véhicule et à la renégociation de plusieurs contrats. Je souhaite à ce propos remercier Sylvie, notre secrétaire comptable et Paul, notre trésorier, qui ont géré ces différents dossiers.

Ce sont parfois des économies qui peuvent sembler modestes lorsqu'on les regarde séparément mais qui, mises bout à bout, nous permettent de maîtriser nos dépenses et de préserver nos finances. Grâce à ces efforts de gestion, nous avons terminé notre exercice à l'équilibre, ce qui nous a permis de continuer à accompagner nos clubs : nous avons en particulier procédé à une dotation de tablettes à l'ensemble des clubs du District ainsi qu'à l'attribution d'une aide de 200 € aux clubs qui en avaient fait la demande. Nous avons donc réussi à maintenir notre soutien aux clubs tout en conservant une situation financière équilibrée. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse et de choix nécessaires.

Pour la saison qui commence, notre objectif reste le même : présenter un budget équilibré. C'est un enjeu important puisque nos charges de personnel vont augmenter, notamment avec la reprise à 80 % de l'activité de l'un de nos techniciens.

Nous devrons donc poursuivre nos efforts de gestion, faire les bons choix et ainsi continuer à maîtriser nos dépenses. Nous devons trouver le juste équilibre entre nos moyens financiers et nos missions. Nous pourrons ainsi répondre aux attentes de nos clubs.

Dans cette perspective, je souhaite également vous parler de l'évolution de notre comité directeur. A la suite de la démission de Michel Coureau, une place s'est libérée. Nous allons donc pouvoir procéder à une élection, celle de Vincent Raynaud. Vincent aura en charge le partenariat. Cette mission est de première importance ; elle nous permettra de nouer de nouvelles relations avec les entreprises et partant de générer des ressources financières essentielles à notre fonctionnement. Dans le contexte actuel, la recherche de partenariats est indispensable au renforcement de notre budget, à la pérennisation de nos actions et à l'accompagnement permanent de nos clubs.

Je compte sur Vincent pour mener cette mission avec dynamisme et sérieux. Et je sais pouvoir compter sur l'ensemble des membres du Comité Directeur pour l'accompagner dans cette démarche.

Je tiens à remercier Vincent d'avoir accepté de s'engager à nos côtés.

Je veux maintenant profiter de cette Assemblée Générale pour remercier l'ensemble de nos salariés. Ils travaillent au quotidien pour nos clubs, nos licencié(e)s, nos commissions et au bon fonctionnement de notre district.

Je souhaite adresser un remerciement tout particulier à Manu Cainer qui fête cette saison trente années de bons et loyaux services en faveur de notre instance. Trente ans au service du football départemental, c'est une belle fidélité.

Manu, au nom du District, de nos clubs et de toutes celles et tous ceux avec lesquels tu as travaillé pendant toutes ces années, je tiens à te remercier sincèrement pour ton engagement sans failles et pour le travail accompli.

Je veux également remercier l'ensemble des bénévoles, les membres de nos commissions et toutes celles et ceux qui donnent de leur temps chaque semaine pour faire vivre le football dans le Cher. Notre District ne pourrait pas fonctionner sans eux.

Nous avons encore beaucoup de travail devant nous. Nous devons continuer à rester proches du terrain, c'est-à-dire à accompagner nos clubs, à faire évoluer nos pratiques. Sans oublier la maîtrise de nos finances. Nous ne serons pas d'accord sur tout, c'est normal. Mais je souhaite que nous gardions toujours comme ligne directrice le respect, le dialogue et l'intérêt général de notre football départemental. C'est ensemble que nous le ferons avancer.

C'est justement cette force collective qui doit nous guider pour la présente saison. Le District, ce n'est pas seulement un Comité Directeur, des commissions et des salarié(e)s. C'est une communauté de clubs, de dirigeant(e)s, de bénévoles, d'éducateurs (trices), d'arbitres, de licencié(e)s et de familles, tous unis par la même passion.

Chacun a son rôle à jouer, chacun peut apporter ses idées, son énergie et son expérience. C'est en nous écoutant mutuellement, en nous respectant et en avançant ensemble dans la même direction que nous continuerons à faire prospérer le football dans le Cher.

Je veux donc vous remercier, vous les clubs, pour votre confiance, pour votre engagement et pour tout ce que vous accomplissez au quotidien, souvent dans l'ombre, mais toujours avec conviction.

Je souhaite à toutes et tous une excellente saison 2026 – 2027. Je vous adresse tous mes vœux de réussite sportive, de projets aboutis, de rencontres enrichissantes et surtout de plaisir partagé sur les terrains et hors des terrains.

Que cette nouvelle saison soit une saison de solidarité, d'ambition et de fierté collectives.

Continuons à faire vivre notre football avec passion, respect et enthousiasme.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre engagement.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Nous allons maintenant visionner une vidéo préparée par Laëtitia Baulande à propos d'octobre rose.

⇨ https://cher.fff.fr/simple/lancement-doctobre-rose-2026-les-clubs-du-cher-mobilises/



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 20 juin 2026 à Plaimpied - Givaudins



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présentation de l'exercice financier clos le 30 juin 2026 par M. Paul HERRERO, trésorier général

Conformément à la mission que vous m'avez confiée, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de notre District de Football pour la saison 2025/2026 soit pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Je remercie le travail effectué par, Sylvie Guilbaudaud notre secrétaire comptable, Patrick Foucher membre élu au comité directeur et plus globalement par l'intégralité de l'équipe administrative et technique.

Comme par le passé, je remercie également tous les bénévoles participant à l'opération « défraiement fiscal «

Je n'oublierai pas dans mes remerciements, tous les clubs, pour leur participation dans le suivi régulier de leur situation financière sur notre outil informatique.

Les comptes annuels au 30 juin 2026 font ressortir un résultat positif de 1 806,85 € que nous allons analyser au niveau du compte de résultat et du bilan.

Ces comptes ont fait l'objet d'une présentation selon le nouveau plan comptable associatif, conformément aux textes vigueur avec essentiellement la suppression du compte Transfert d'exploitation et la quasi-suppression des éléments exceptionnels.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont augmenté de 8 822 €, soit 562 310 € cette année contre 553 518 € l'exercice passé.

Les engagements, Discipline et Amendes, sont passés de 162 778 à 168 288€. Ce poste intègre avec le nouveau plan comptable le compte Indemnité d'assurance sur sinistre pour la somme de 1 893 €

Les contributions financières et subventions soit 203 173 € contre 190 791 € l'an passé ont augmenté de 12 381 €. Ce poste intègre le compte Quote-part subvention d'investissement, anciennement classé en produit exceptionnel pour la somme de 21 321 €. Soit une baisse effective de 8 940 € des contributions financières par rapport à la saison passée.

Le mécénat fiscal, concernent les partenaires « entreprises » pour 2 500 € € et les bénévoles de notre District pour la somme de 36 972 €.

Les prestations et autres produits soit 151 407 € contre 13 750 € ont augmenté de 137 657 € en raison de l'imputation des comptes « transfert de charges » et « produit de cession des immobilisations » (7 500 €) à ce poste avec la mise en place du nouveau plan comptable associatif.

Consécutivement les transferts de charges sont nuls cette année contre 134 973 € l'an passé.

Les produits financiers :
Soit la somme de 3 955 € contre 6 440 € la saison antérieure.

Les produits exceptionnels :
Soit la somme de 1 782 € contre 21 611 € l'an passé. Cette année le poste « quote-part de subvention d'investissement virée au résultat a été imputé en produits d'exploitation.

Synthèse Produits :
Un total produit de 568 077 € cette année contre 581 569 € l'an passé soit une variation négative de 13 492 €

Les charges du compte de résultat : Synthèse des charges

Elles ont globalement baissé de 14 739 €, soit 566 270 € contre 581 009 € l'an passé

Les achats et autres charges externes :
Elles s'élèvent à 308 495 € contre 328 884 € l'an passé soit une baisse de 20 389 €.
Cette évolution provient essentiellement de la baisse des postes :

- « Entretien » pour la somme de 10 465 €
- « Fournitures administratives » pour 5 601 €

Les impôts et taxes
Soit la somme de 3 265 € contre 2 664 € la saison dernière (Formation continue)

Les frais de personnel :
Ils s'élèvent à 189 704 € contre 178 142 € l'an passé soit une variation de 11 562 €

Les dotations aux amortissements et provisions
Soit la somme de 58 058 € contre 58 461 € la saison dernière.

Les charges financières, courantes et exceptionnelles : Aucune observation particulière à formuler.

Le résultat net comptable
En considérant les charges (566 270) et les produits (568 077) ci-dessus le résultat net comptable apparaît bénéficiaire pour la somme de 1 807 € soit exactement 1 806.85 €.

Le bilan

Le passif

Le résultat bénéficiaire au 30 juin 2026 de 1 806.85 € vient majorer les capitaux propres de notre association s'élevant ainsi à 1 019 125 € et intégrant des subventions d'investissement nettes, pour 289 066 €.

Le poste Provisions pour risques d'un montant de 12 682 €, constate au 30/06/2026 la valorisation de l'indemnité de fin de carrière de nos salariés.

Les emprunts dus au 30 juin 2026 s'élèvent à 135 763 €, dont les intérêts courus.

Le poste « Caution » soit 3 423 €, vient majorer le montant des dettes financières

Les autres postes du passif ne présentent pas de particularités.

L'actif

Notre association a acquis des immobilisations à hauteur de 9 672 € et cédé un véhicule pour 7 500 €.

Les postes « créances » et « autres créances » s'élèvent respectivement à la somme de 1150 € et 88 325 €. Ils constatent les créances des partenaires ainsi que les créances des Clubs, de la FFF, de la Ligue et des produits à recevoir au 30/06/2026.

Compte tenu d'un fonds de roulement de 326 864 € et d'un besoin en fonds de roulement d'exploitation de 42 616 €, la trésorerie représente un montant de 284 248 €

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire au 30/06/2026 de 1806,85 € au poste « report à nouveau débiteur », venant ainsi minorer ce poste.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les comptes annuels de notre District tels qu'ils se présentent, après lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et du rapport du Vérificateur aux Comptes et de bien vouloir approuver les résolutions proposées.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions et vous remercie de votre attention.

ACTIVITE GLOBALE D'EXPLOITATION

	30/06/2026	30/06/2025
Engagements Discipline Amendes	168 288 €	162 779 €
Subvention d'Exploitation	203 173 €	190 791 €
Mécénat Fiscal	39 472 €	51 225 €
Prestations et Autres Produits	151 407 €	13 750 €
Reprises et Transferts de Charges	0 €	134 973 €
Produits de fonctionnement	562 340 €	553 518 €

SYNTHÈSE DES PRODUITS

	30/06/2026	30/06/2025
Produits d'Exploitation	562 340 €	553 518 €
Produits Financiers	3 955 €	6 440 €
Produits Exceptionnels	1 782 €	21 610 €
TOTAL	568 077 €	581 568 €

ACHATS CHARGES EXTERNES

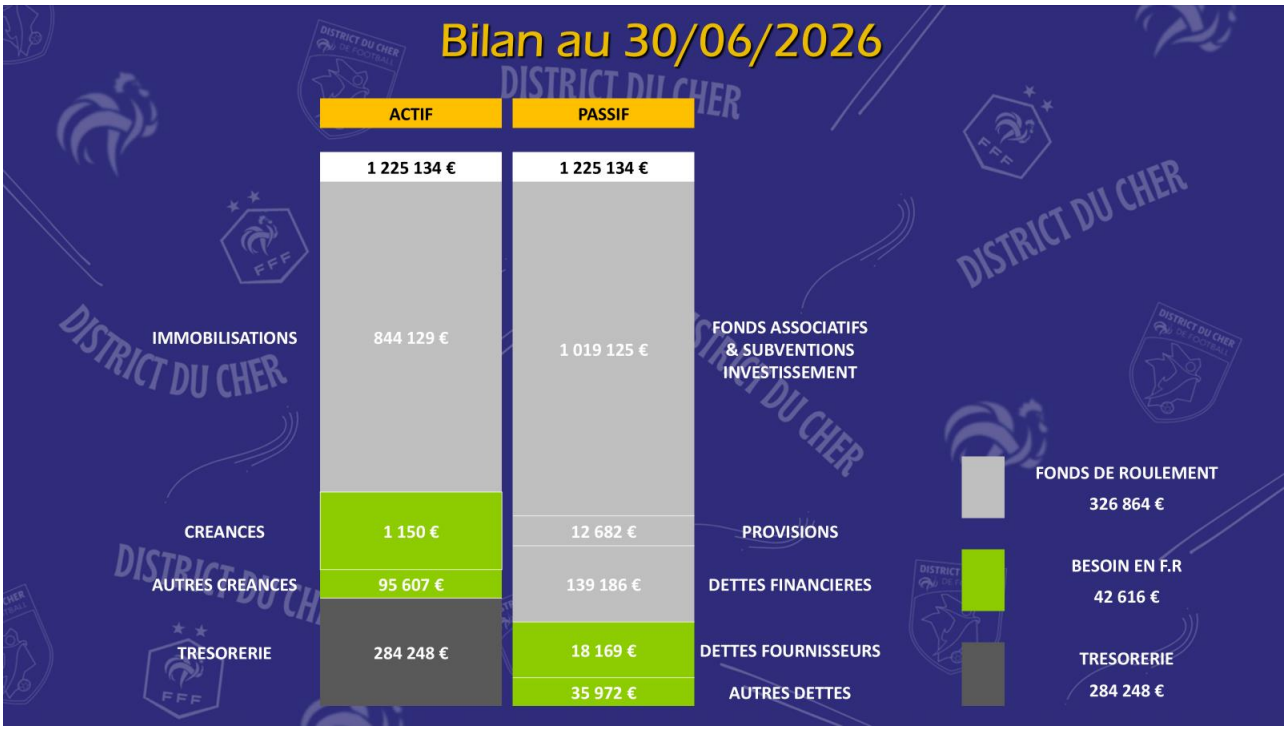
	30/06/2026	30/06/2025
Personnel mis à disposition	40 597 €	39 875 €
Mécénat des Bénévoles	36 972 €	39 075 €
Frais Arbitrage	112 125 €	112 337 €
Autres Charges Externes	118 801 €	137 596 €
TOTAL	308 495 €	328 883 €

SYNTHÈSE DES CHARGES

	30/06/2026	30/06/2025
Achats et Autres Charges Externes	308 495 €	328 883 €
Impôts et Taxes	2 022 €	3 265 €
Charges de Personnel	189 704 €	178 143 €
Dotations Amts/Pro & Charges Diverses	60 345 €	60 978 €
Charges Financières	4 890 €	5 475 €
Charges Exceptionnelles	814 €	4 264 €
Total	566 270 €	581 008 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025/2026

Total Produits 25/26	568 077 €
Total Charges 25/26	566 270 €
Résultat 25/26	+ 1 807 €



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Rapport du Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Juillet 2025 à la date de l'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les modalités de première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités de première application du nouveau règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 sur les comptes de votre association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques et charges, des produits à recevoir ainsi que l'évaluation des créances clubs et des charges à payer sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 08 Octobre 2026
SAS CGR AUDIT *Représentée par Mr Gilles Royer*

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données,les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leurutilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selonles termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventionsmentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2026, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 10 008 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mise à disposition de personnel par la Ligue

Personnes concernées :

Monsieur Marc TERMINET, Président du District du Cher, et Membre du Comité Directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire et Monsieur Johan MICHOUX, Président du District du Cher, et Membre du Comité Directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition de votre association sur l'exercice 2025-2026 un conseiller technique départemental, Monsieur Emmanuel CAINER pour la somme de 32 315,31 euros, ainsi qu'un conseiller technique en arbitrage Monsieur Lucas BAUDON pour la somme de 6282,00 euros.

Ces mises à disposition sont reconduites tacitement chaque année.

Suite à cette mise à disposition la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 38 597,31 euros.

Fait à Bourges, le 08 Octobre 2026
SAS CGR AUDIT représentée par Mr Gilles ROYER

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Rapport des vérificateurs aux comptes, MM. Philippe JEANPIERRE et David MONARD

EXERCICE 2025/2026

Nous soussignés :

- Monsieur **Philippe JEANPIERRE**, représentant élu des Clubs,
- Monsieur **David MONARD**, représentant élu des Clubs

Désignés par l'Assemblée Générale en qualité de vérificateurs aux comptes.

Nous nous sommes rendus, le lundi 21 septembre 2026, à 18 heures, **au siège du District du Cher de Football à SAINT DOULCHARD, 10 rue de la Caillère, BP 18**, afin d'y accomplir notre mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Etaient présents également :

- **Monsieur HERRERO Paul**, Trésorier du District
- **Monsieur FOUCHER Patrick** membre du Comité Directeur du District
- **Madame GUILBAUDAUD Sylvie** Secrétaire-Comptable

Les différents registres et pièces comptables ont été mis à notre disposition.
Paul HERRERO nous a présenté le détail des comptes arrêtés au 30 juin 2026, comptes validés par Le Cabinet SAS CGR AUDIT, Commissaire aux Comptes.
Il nous a donné toutes les explications nécessaires à la compréhension des documents de synthèse présentés.

Nous vous proposons d'approuver, le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils viennent de vous être présentés.

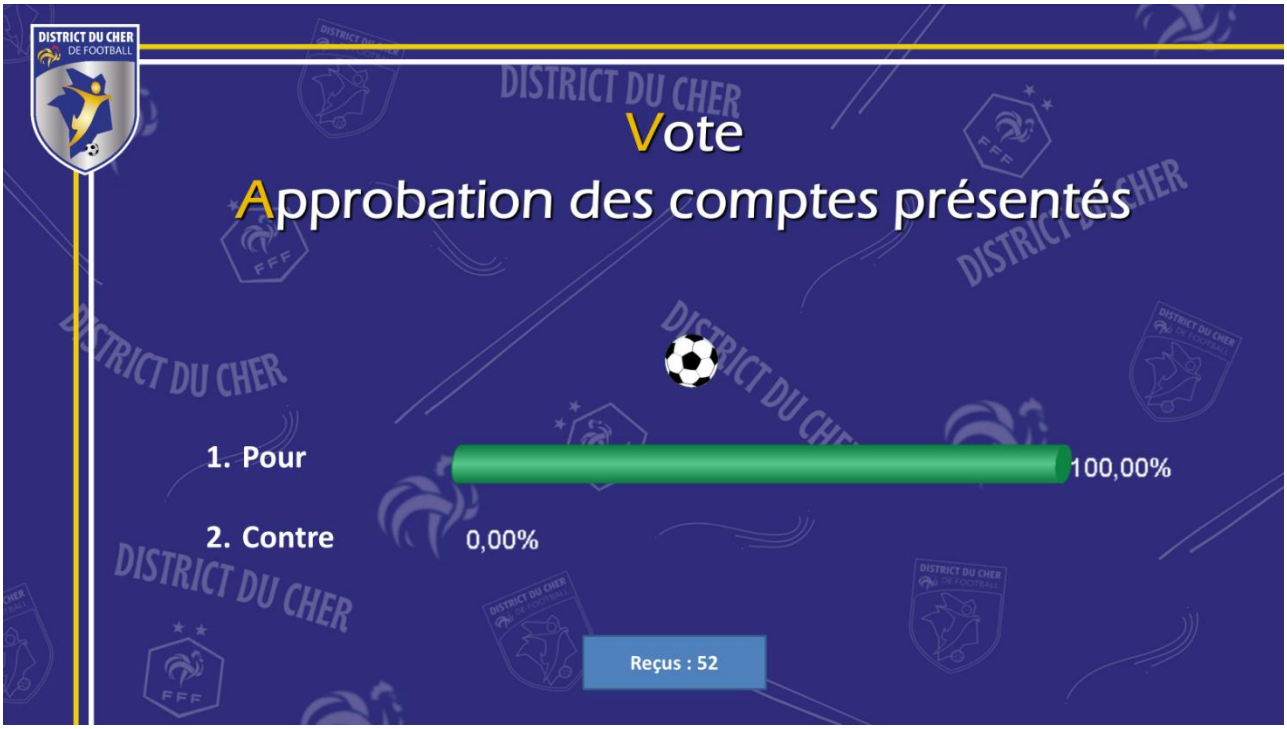
Saint-Doulchard le 23 septembre 2026

Les vérificateurs aux Comptes :

M. JEANPIERRE Philippe M. MONARD David

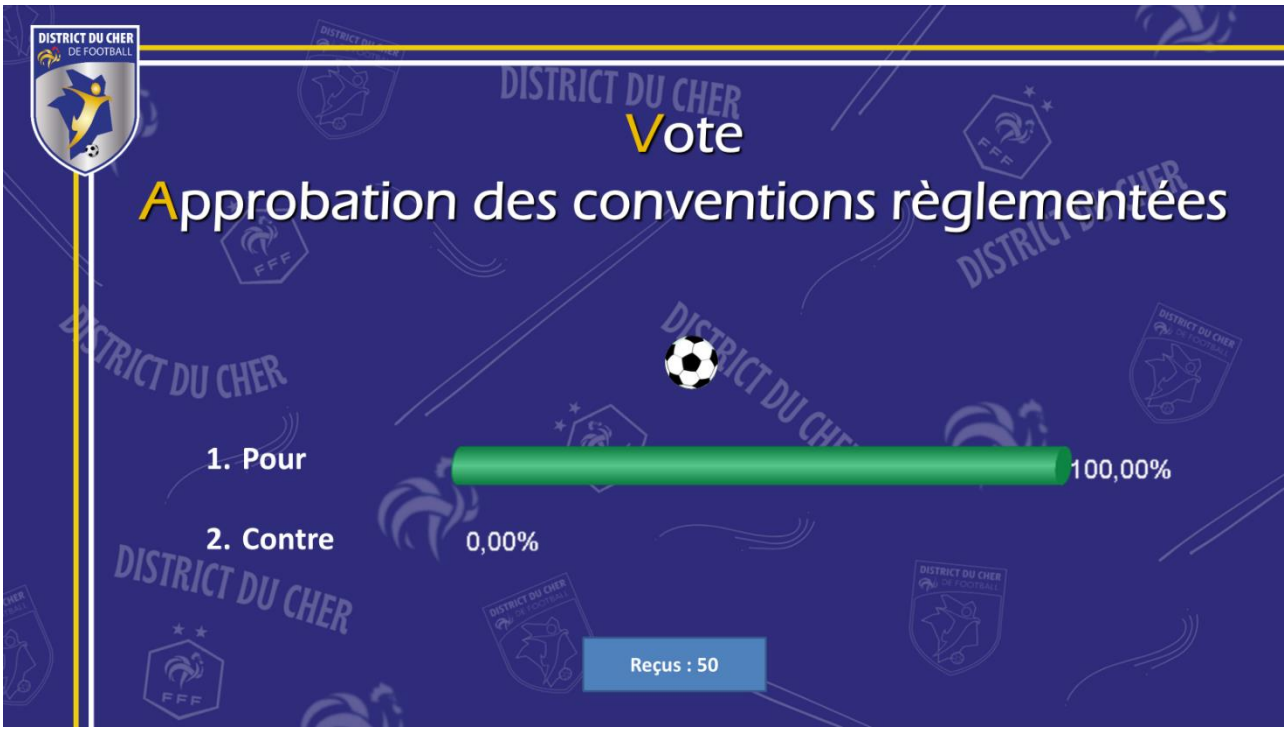
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Approbation des comptes présentés après lecture du rapport du commissaire aux comptes



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Approbation des conventions réglementées présentées par le commissaire aux comptes



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Affectation du résultat au poste « Report à nouveau »



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présentation des comptes prévisionnels de l'exercice 2026 – 2027 par M. Paul HERRERO, trésorier général

Prévisionnel 2026/2027

	Prev 26/27	Réalisé 25/26	Prev 25/26
Produits (engagts amendes disciplines…)	166 300	168 288	162 100
Prestations Partenariat	22 540	19 750	19 600
Prestations diverses	22 100	18 964	
Subventions Contributions financières	191 600	181 852	188 000
Facturation clubs frais des officiels	104 000	105 193	100 000
Mécénat Bénévoles et Partenaires	40 500	39 472	52 000
Quote part subventions	21 000	21 321	21 300
Produits financiers et divers	4 000	3 955	5 000
Cession immobilisations	0	7 500	0
Produits exceptionnels divers	0	1 782	0
Total produits	572 040	568 077	548 000

Prévisionnel 2026/2027

	Prev 26/27	Réalisé 25/26	Prev 25/26
Total produits	572 040	568 077	548 000
Autres Achats et Charges externes	110 720	118 801	124 830
Frais des officiels facturés et non facturés	111 900	112 125	107 000
Défraiements fiscaux	36 000	36 972	40 000
MAD Personnel	52 600	40 597	45 000
Charges de Personnel	193 950	189 704	180 270
Impots et taxes	2 100	2 022	
Charges financières	4 600	4 890	5 000
Autres charges	2 370	2 287	
Dotations aux Amortissements et Prov	57 000	58 058	57 000
Charges exceptionnelles			1 000
IS	800	814	
Total charges	572 040	566 270	560 100
Résultat	0	1 807	-12 100

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Pause

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Intervention de M. Jean-Marie APERT, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Les Membres de la Commission ont été invités à siéger dans les locaux du District le Mercredi 16 septembre 2026, à 17 h 30, pour vérifier et contrôler la conformité des candidatures reçues concernant un (1) membre à élire au sein du Comité Directeur (mandature 2024-2028) et deux membres (2) à élire pour compléter la liste des Délégués représentant les clubs départementaux pour les Assemblées Générales de la Ligue (mandature 2024-2028), élections qui se dérouleront lors de l'Assemblée Générale du District du Cher le Samedi 10 octobre 2026, à MOULINS SUR YEVRE.

Election au Comité Directeur (1 candidat)

A l'appui des documents qui leur ont été remis (déclaration de candidature, pièce d'identité et antériorité de la licence), la Commission confirme la parfaite conformité des éléments fournis au regard des Articles 13, 14, 15 et 17 des Statuts du District du Cher de Football, et valide en conséquence la candidature de **Monsieur Vincent RAYNAUD.**

Election de Délégués Titulaires représentant les clubs départementaux aux Assemblées Générales de la Ligue

Ayant pris connaissance des candidatures comme Membres Titulaires de :

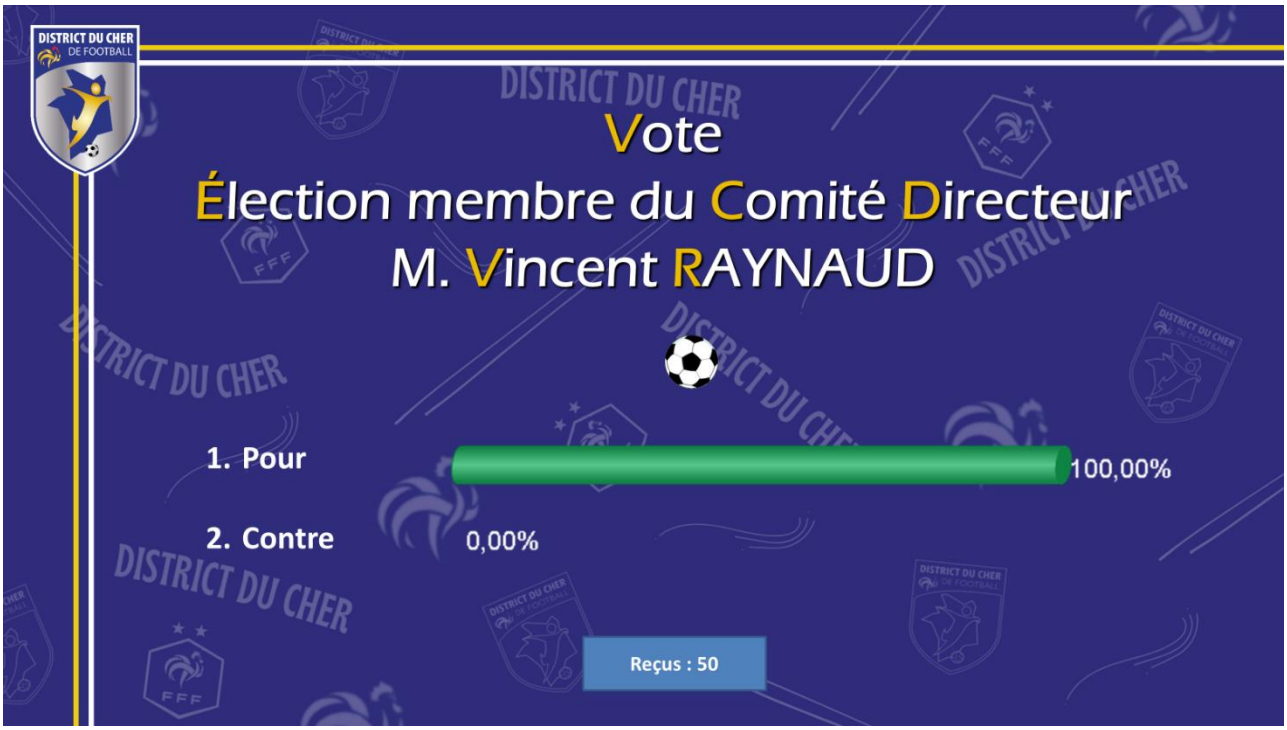
Madame CHOTARD Aurélie (FOOTBALL CLUB SANCERROIS)
Monsieur GARCIA Salvador (US HENRICHEMONT MENETOU SALON)

pour représenter les clubs départementaux aux Assemblées Générales de la Ligue, la Commission, après étude des pièces fournies (déclaration de candidature, pièce d'identité, antériorité de la licence) valide ces candidatures déposées conformément à l'article 12.5.6 des Statuts du District du Cher de Football.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Election au Comité Directeur

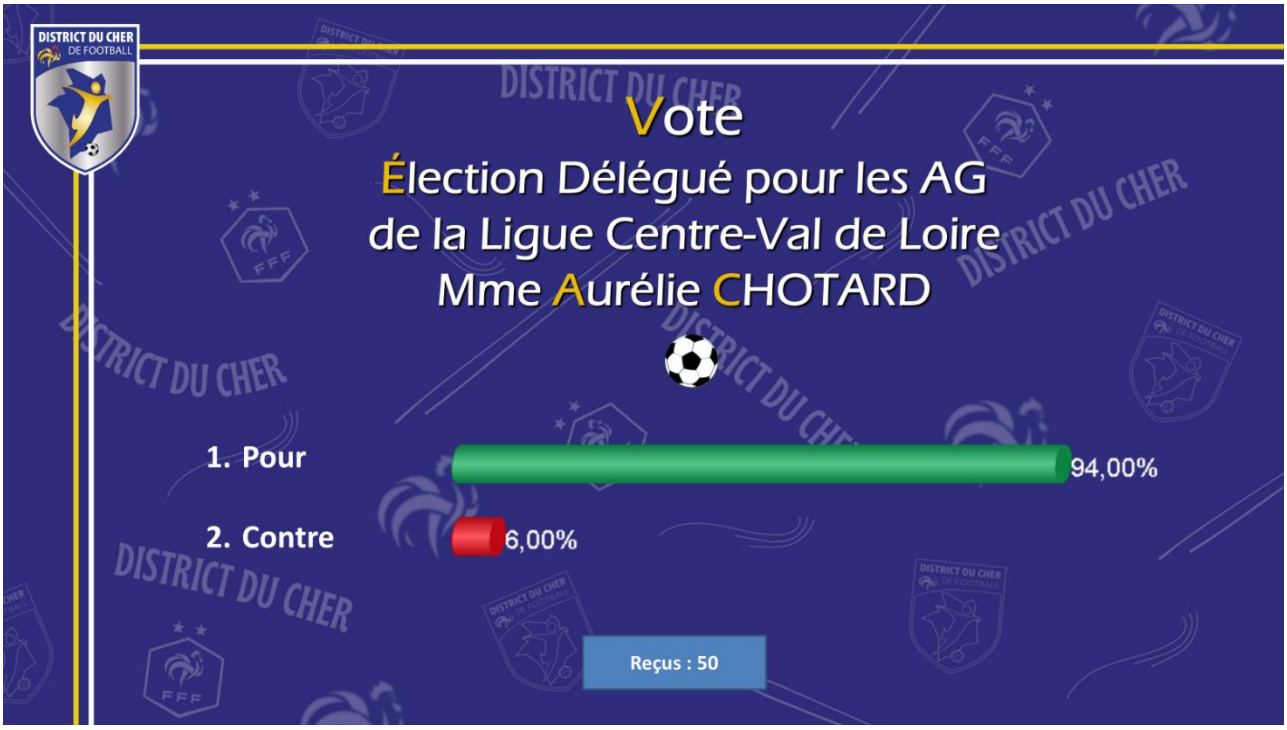
Election soumise au vote de l'assemblée générale de **Monsieur Vincent RAYNAUD**, candidat proposé par le Président comme membre du Comité Directeur jusqu'à la fin de la présente mandature (2024 – 2028).



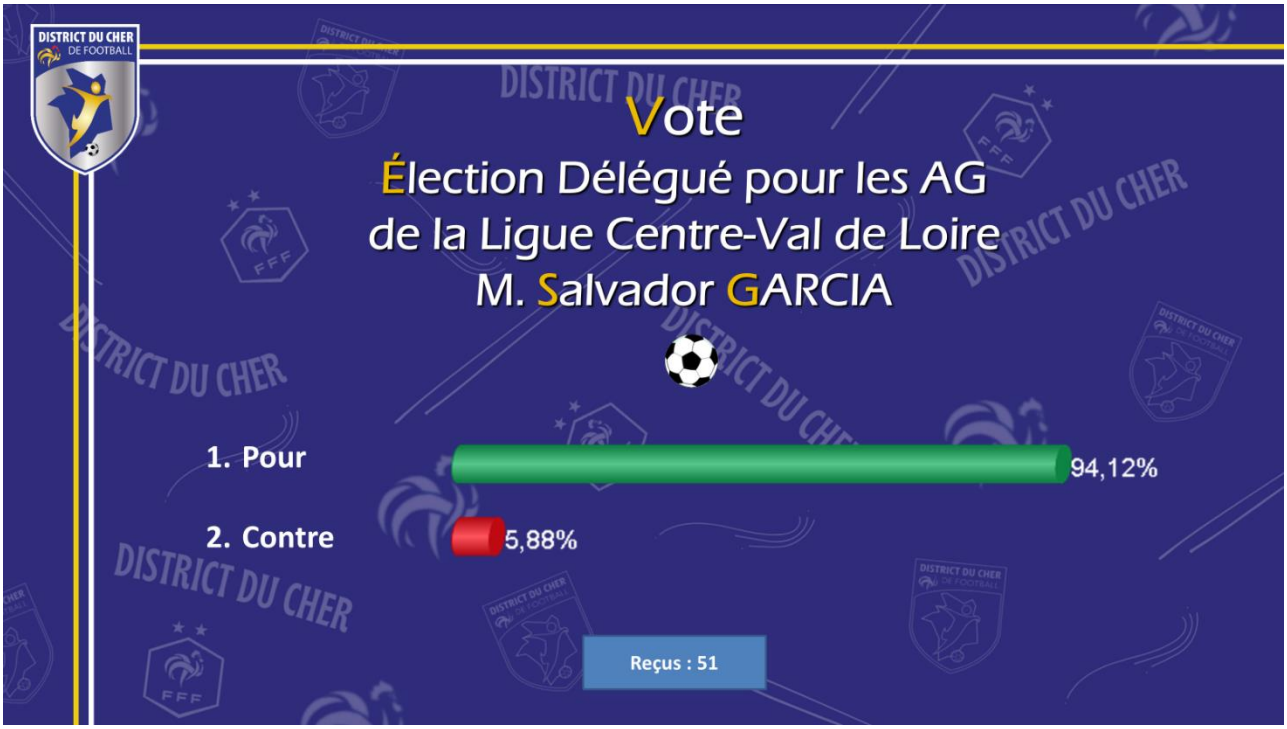
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Election des représentants des clubs départementaux (Délégation) aux Assemblées Générales de la Ligue Centre – Val de Loire pour la présente mandature (2024 – 2028)





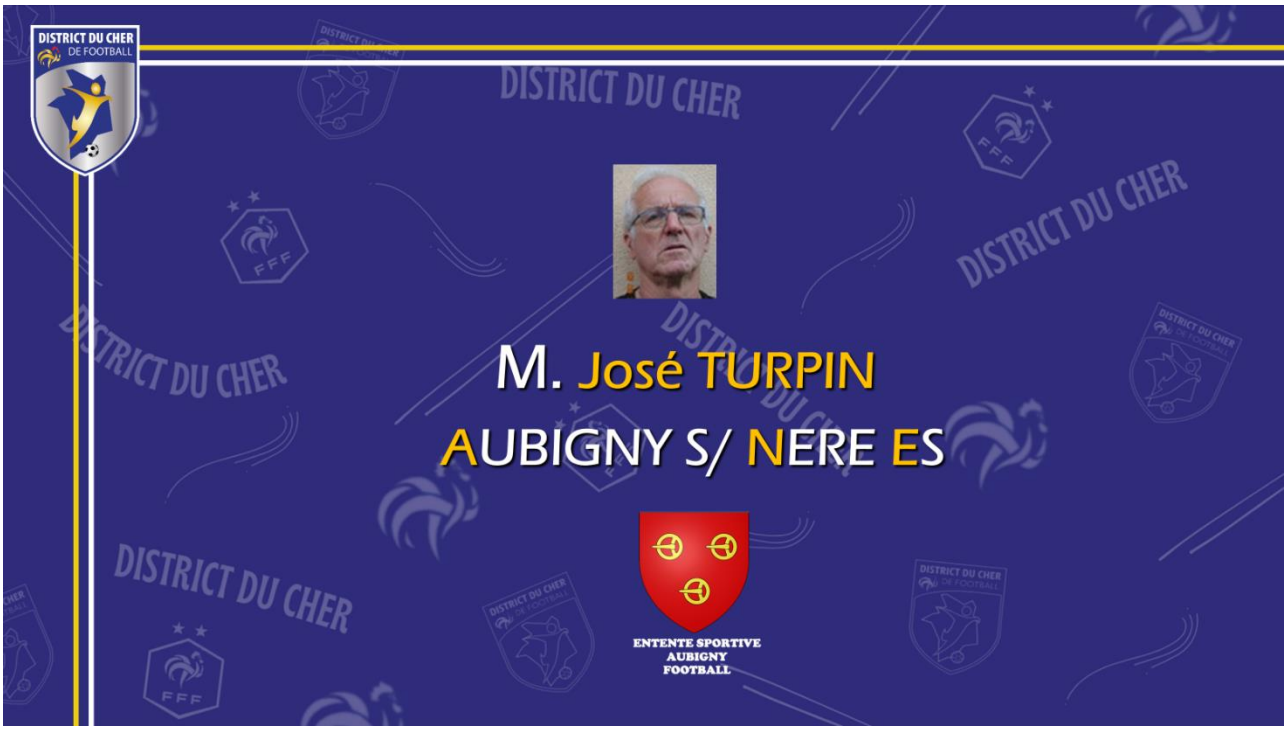

DISTRICT DU CHER
DE FOOTBALL
USHMS
2008
M. Salvador GARCIA
US HENRICHEMONT MENETOU


DISTRICT DU CHER
DE FOOTBALL
Vote
Élection Délégué pour les AG
de la Ligue Centre-Val de Loire
M. Salvador GARCIA
1. Pour
94,12%
2. Contre
5,88%
Reçus : 51

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Remise de récompenses






DISTRICT DU CHER
DE FOOTBALL
Médaille
d'Argent de la FFF


DISTRICT DU CHER
DE FOOTBALL
M. Matthieu DREANO
CHAPELLOISE AS
A.S. CHAPELLOISE
1939

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Intervention des personnalités



Monsieur le Président du District, Cher Johan,
Monsieur Sébastien BONDEAU, Président de l'AS MOULINOISE,
Mesdames et Messieurs les dirigeants,
C'est avec beaucoup de plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui à l'occasion de votre assemblée générale.

C'est toujours un moment important de pouvoir rencontrer les dirigeants et dirigeantes de nos clubs, d'échanger avec vous et de mesurer le travail que vous accomplissez tout au long de la saison au service de notre football.

Je remercie sincèrement le Président du District et son Comité de Direction pour cette invitation et pour l'accueil que vous me réservez.

Je profite de ce moment pour vous apporter quelques informations sur l'actualité de notre football, vous présenter certains sujets importants et partager avec vous les éléments qui me semblent utiles pour la vie et le développement de vos clubs.

Mon intervention se veut avant tout un moment d'échange et de proximité avec vous, car les clubs sont au cœur de notre football, et vous, les dirigeants, en êtes les acteurs essentiels.

Je vais essayer donc de ne pas être trop long, mais je tenais à être présent parmi vous et à prendre quelques minutes pour vous transmettre ces informations.

Renforcer la mobilisation sur le nombre de licenciés

- J'insiste sur la nécessité de poursuivre la mobilisation collective autour de la prise de licence.
- Je rappelle que cette responsabilité concerne l'ensemble des acteurs du football : licenciés, clubs, districts et ligue.
- Le nombre de licenciés est un enjeu majeur :

 - pour la représentativité de notre sport auprès du ministère des Sports ;
 - pour garantir une couverture assurantielle adaptée à l'ensemble des pratiquants ;
 - pour préserver le poids des territoires et notamment des régions de taille intermédiaire dans les instances nationales.
- Les Conseillers Techniques Départementaux et Régionaux chargés du développement et de l'animation des pratiques relaieront également ce message auprès :
 - des clubs ;
 - des éducateurs ;
 - des dirigeants.
- L'objectif est que tous les pratiquants soient licenciés afin :
 - d'exercer leur activité en toute sécurité ;
 - de disposer d'une photographie fidèle de nos effectifs ;
 - de renforcer le poids du football régional dans les décisions nationales.

La thématique du projet club :

- La saison 25/26 marquait la fin du dispositif de labellisation des clubs, et ce n'est pas moins de 47 clubs qui se verront décerner dans les prochaines semaines un label dont la validité se prolongera jusqu'au 30 juin 2030.

La labellisation des écoles de football née en 2000, puis remplacée depuis une dizaine d'années par le label jeunes et récemment rejointe par les labels école féminine de football et label futsal va cesser temporairement pour laisser place au dispositif Projet Club.

Ce dispositif de la Fédération Française de Football est modernisé par le lancement d'une nouvelle plateforme digitale interactive.
Cet outil d'accompagnement personnalisé aide chaque association sportive quelle que soit sa taille, à structurer son avenir autour de sa vie associative et de sa vie sportive.

L'approche de la FFF inverse la logique historique : le Projet Club devient la base de travail, tandis que l'obtention des labels fédéraux en devient le moyen de finalisation (et non plus une finalité en soi).

Afin d'accompagner sa mise en œuvre, la Fédération a souhaité permettre aux instances de proximité (Ligue/District) de se doter de moyens humains supplémentaires avec la création de postes de **conseiller en développement associatif**, dont la mission prioritaire sera de déployer ce dispositif. Au sein de notre territoire, ce n'est pas moins de 4 nouveaux postes qui seront à votre service, dans un 1er temps, dans les districts : 36 / 37 /45 et sous la coordination d'un salarié ligue.

Dans le même temps, en plus de renforcer l'accueil et la fidélisation de l'ensemble de nos licenciés (l'accueil des U5 est proche et nous devrions pouvoir vous apporter davantage d'éléments à ce sujet en cours d'année), 2 axes majeurs seront la priorité de la fin de notre mandat :

. Le développement du football féminin dans toutes ses composantes (joueuses, éducatrices, dirigeantes et arbitres).

. Le développement de la pratique futsal, longtemps louée comme la pratique privilégiée dans le monde de l'éducation nationale. Il nous semblait prioritaire de passer des paroles à

l'acte et, afin de vous accompagner dans vos projets de développement de l'activité, la ligue s'est dotée d'un cadre technique régional dont l'ensemble des missions seront orientées vers le développement du futsal. Benjamin CAVOIZY est dès à présent à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

- Quelques infos sur le site de la « Petite Mérie » :
 - la rentrée du Pôle Espoir est toujours prévue en **septembre 2027** ;
 - la fin des travaux demeure programmée pour **juin 2027** ;
 - à ce stade, l'ensemble des délais est respecté.
- Le premier terrain synthétique est désormais en place et sera terminé pour fin octobre et les travaux du second terrain viennent de débuter.

Les Bons carburants

Avant que la question me soit posée, je tiens à vous informer qu'à la suite de l'annonce du Président de la Fédération de dégager 1,5M€ en faveur des clubs, nous ne connaissons pas à ce jour les modalités fonctionnelles, ni la répartition de cette somme.
Le Collège des Présidents de Ligues a soumis des propositions dans les modalités et la répartition de cette enveloppe.
La décision devrait être prise lors du prochain Comité Exécutif de la FFF qui a lieu jeudi prochain.
La Ligue et le District vous tiendront informés.

Les dotations aux Clubs avec le FAFA Matériel
Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels
à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Le dispositif FAFA Matériel repose sur l'attribution d'une aide forfaitaire de 500 € par club, accordée sous la forme d'un bon d'achat dématérialisé « Le Corner », utilisable une seule fois. Chaque club pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.

- 1er septembre 2026 : C'était la date prévisionnelle de lancement de l'opération. A cette date, l'ensemble des clubs du territoire (hors territoires ultra marins) ont reçu un code promo à utiliser sur la plateforme le Corner. Ce code a été envoyé sur la boite mail officielle des clubs.
- Le mardi 8 septembre 2026, à 17h30, l'opération a été lancée. Les clubs ont reçu sur leur adresse mail tous les éléments leur permettant de profiter de l'opération.

La règle du premier arrivé, premier servi s'appliquera. La FFF a paramétré Le Corner pour qu'un tiers des clubs de chaque district puissent passer une commande. Une fois cette limite atteinte, les clubs du territoire devront patienter jusqu'à la saison prochaine.

- 31 décembre 2026 : Point d'étape de l'opération. A cette date, la FFF fera l'état des lieux des commandes des clubs pour réaffecter les éventuels bons d'achat non utilisés dans un district à un autre district d'une même ligue ayant atteint son quota.

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	DISTRICT CHER	23	9	14
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	DISTRICT EURE-ET-LOIR	25	14	11
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	DISTRICT INDRE	29	18	11
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	DISTRICT INDRE-ET-LOIRE	32	17	15
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	DISTRICT LOIR ET CHER	23	11	12
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	DISTRICT LOIRET	28	14	14

Clubs ayant commandé à ce jour :

504867	U.S. DUN S/AURON
504909	C.S. FOECY
524968	A.S. DES PORTUGAIS BOURGES
526146	U.S. CHARENTON DU CHER
534018	A.S. SOULANGIS
564660	F.C. SAINT-AMAND ORVAL
581318	A. S. DES INDOCHINOIS / EURASIENS DU CHER
581740	F.C. VASSELAY ST ELOY DE GY
565273	ASSOCIATION SPORTIVE MEILLANTAISE FOOTBALL

DISTRICT CHER **68 Clubs** **23** S N **23** S N+1 **22** S N+2

LIGUE	MAX COMMANDES	NB COMMANDES A JOUR	NB COMMANDES RESTANTES
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	158	83	75

Je terminerai pour insister sur les Incivilités

Je souhaite attirer aujourd'hui votre attention sur un sujet qui doit tous nous mobiliser : les incivilités et les violences dans notre sport.

Malheureusement, nous constatons que ces comportements persistent. Les deux agressions d'arbitres survenues lors d'un tournoi en Eure-et-Loir en sont une illustration particulièrement préoccupante.

Nous ne pouvons pas accepter de tels faits. Nous ne devons jamais les banaliser, les minimiser ni les laisser s'installer dans nos clubs.

Derrière chaque arbitre, il y a une femme ou un homme qui s'engage, qui donne de son temps et qui permet à nos compétitions de se dérouler. Sans arbitres, il n'y a pas de compétition. Les insulter, les menacer ou les agresser est tout simplement inacceptable.

En tant que dirigeants, nous avons une responsabilité majeure. Nous devons être exemplaires, rappeler les règles, sensibiliser nos licenciés, nos éducateurs et nos parents, mais aussi agir avec fermeté lorsque les limites sont franchies.

Je veux donc être très clair : **face aux violences et aux agressions, c'est tolérance zéro !**

Les faits doivent être traités avec la plus grande rigueur et les sanctions, lorsqu'elles sont établies, doivent être à la hauteur de leur gravité, dans le respect des procédures disciplinaires. Il ne doit y avoir ni complaisance ni passe-droit.

Notre rôle ne se limite pas à organiser des rencontres et à obtenir des résultats sportifs. Nous avons aussi le devoir de transmettre des valeurs de respect, de fair-play, de solidarité et de maîtrise de soi.
Je compte donc sur chacune et chacun d'entre vous pour relayer ce message au sein de vos clubs, auprès de vos joueurs, de vos éducateurs, de vos bénévoles et de vos supporters.

Protéger nos arbitres, c'est protéger notre sport. Refuser les violences, c'est défendre les valeurs que nous voulons transmettre.

Nous devons être unis, fermes et cohérents. Les incivilités n'ont pas leur place sur nos terrains, autour de nos terrains, ni dans nos clubs.

Le respect n'est pas une option. La violence n'est pas une fatalité. Et face aux agressions, notre réponse doit être claire : **tolérance zéro.**

Conclusion :

Pour terminer, je tiens à adresser un immense merci à l'ensemble des dirigeants et dirigeantes de nos clubs pour leur investissement, leur engagement et le temps qu'ils consacrent, souvent dans l'ombre, au service de notre football.

Je sais combien cet engagement demande d'énergie, de disponibilité et parfois de sacrifices personnels et familiaux. Faire vivre un club au quotidien, gérer les équipes, accompagner les éducateurs, soutenir les bénévoles, organiser les rencontres et répondre aux nombreuses sollicitations, c'est un travail considérable.

Vous êtes les piliers de nos clubs. C'est grâce à vous qu'ils fonctionnent, qu'ils vivent et qu'ils continuent de faire grandir nos licencié(e)s, sur le terrain comme en dehors.

Sans votre dévouement, sans votre passion et sans votre engagement bénévole, notre football ne serait tout simplement pas ce qu'il est aujourd'hui.

Alors, même si nous avons parfois des difficultés, des contraintes et des défis à relever, je souhaite que vous gardiez cette fierté de faire avancer vos clubs et de contribuer, chaque jour, au développement de notre football.

Au nom de notre instance, je vous remercie sincèrement pour tout ce que vous faites. Votre engagement mérite notre reconnaissance, notre respect et notre soutien.

Continuons à avancer ensemble, dans un esprit de solidarité, de respect et de passion, car c'est collectivement que nous construirons le football de demain.

Encore merci à toutes et à tous pour votre engagement, et je vous souhaite une excellente continuation dans vos clubs.

Vive nos clubs, vive nos bénévoles et vive le football !

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆



Monsieur le Maire-adjoint,
Monsieur le Président de la Ligue Centre – Val de Loire de football,
Monsieur le Président du District du Cher de football,
Mesdames et messieurs les membres du comité directeur,
Mesdames et messieurs les représentants de clubs,
Mesdames et messieurs les dirigeants,
Chers amis du mouvement sportif,

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à votre assemblée générale, au nom du Comité départemental olympique et sportif du Cher.

C'est toujours un plaisir de rencontrer les acteurs du sport départemental et de constater l'engagement de celles et ceux qui font vivre nos associations au quotidien.

Je souhaite tout d'abord saluer le travail du District du Cher de football, de ses dirigeants, de ses éducateurs, de ses arbitres et de l'ensemble des bénévoles qui contribuent au développement de votre discipline sur notre territoire.

Derrière chaque club, il y a des femmes et des hommes qui donnent de leur temps, qui transmettent des valeurs et qui permettent à des milliers de licenciés, notamment des jeunes, de pratiquer leur sport dans un cadre collectif.

Cet engagement mérite notre reconnaissance.

En tant que président du CDOS 18, je tiens à rappeler que nous partageons les mêmes préoccupations et les mêmes ambitions : développer la pratique sportive, accompagner les dirigeants bénévoles, favoriser l'accès au sport pour tous et faire vivre les valeurs de respect, de solidarité et de citoyenneté.

Le sport départemental doit également répondre à de nouveaux enjeux : la féminisation de nos pratiques et de nos instances dirigeantes, la formation des bénévoles, la prévention des violences et le développement du sport-santé.

Sut tous ces sujets, les comités départementaux et les clubs ont un rôle essentiel à jouer.

Le CDOS 18 a vocation à être un partenaire du mouvement sportif départemental à l'écoute de ses besoins et attentif aux difficultés rencontrées par les associations.

Nous devons continuer à travailler ensemble, dans le respect des missions de chacun car aucune discipline ne peut relever seule tous les défis auxquels le sport associatif est aujourd'hui confronté.

Je sais que le contexte est parfois difficile pour les clubs : les responsabilités administratives augmentent, les financements sont parfois contraints et les bénévoles doivent consacrer toujours davantage de temps à la gestion de leur association.

C'est précisément dans ce contexte que la solidarité entre les acteurs du sport prend tout son sens.

Notre responsabilité collective est de préserver la vitalité de nos clubs, de soutenir ceux qui s'engagent et de donner envie aux nouvelles générations de prendre le relais.

Je souhaite donc que nous poursuivions nos échanges et que nous renforcions nos coopérations au bénéfice de l'ensemble du mouvement sportif du Cher.

Je remercie une nouvelle fois le District pour son invitation et je vous souhaite une excellente assemblée générale, ainsi que beaucoup de réussite dans vos projets et dans le développement du football départemental.

Je vous remercie de votre attention.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale



Clôture de l'Assemblée Générale par M. Johan MICHOUX, Président du District du Cher de Football

Mesdames, Messieurs, chers représentants des clubs,

Pour clôturer cette Assemblée Générale, je tiens à rappeler une valeur qui m'est chère : **le respect**. Le respect des clubs, des dirigeants, des bénévoles, des arbitres et de tous les acteurs du football.

Je rappelle également que **9 clubs ont fait une demande d'aide de 500 € auprès de la FFF dans le cadre du FAFA Équipement**. N'oubliez pas non plus les possibilités du FAFA Transport, notamment pour la location de véhicules en partenariat avec Volkswagen, selon les conditions du dispositif.

Je souhaite également **remercier chaleureusement le club de Moulins pour l'organisation et l'accueil** de cette Assemblée Générale. Merci à tous ceux qui se sont investis pour que ce moment se déroule dans les meilleures conditions.

Continuons à avancer ensemble, dans le respect, la solidarité et la convivialité, au service de nos clubs et de notre football.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement. Vive nos clubs, vive le football et vive notre District !

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆



Le Président,

Johan MICHOUX

Le Secrétaire Général,

Claude LANGLOIS